

**Relevé de décisions du Conseil d'orientation scientifique et pédagogique**  
**du 17 septembre 2024**  
**de l'INSPE de l'académie de Poitiers**

*Affaire suivie par Angélique BENOIT*  
*Relevé de décisions COSP 2024-09-17*  
*Courriel : [angelique.benoit@univ-poitiers.fr](mailto:angelique.benoit@univ-poitiers.fr)*

Par courrier du directeur de l'INSPE en date du 10 septembre 2024, le COSP de l'INSPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 17 septembre 2024.

Étaient présents ou en visio :

Membres de droit :

- Madame Valérie LEFEUVRE - Ingénieure d'études en application ENT et web, I-Média, Université de Poitiers (visio)
- Madame Nolwenn QUÉRÉ, Directrice du service pédagogie, Maîtresse de Conférences en sciences de l'éducation (visio)

Personnalités extérieures :

- Madame Anne BOUCKER, IA-IPR histoire-géographie, Académie de Poitiers
- Madame Mathilde FOUCHERAULT, IA-IPR Lettres, responsable de la CARDIE, Académie de Poitiers (visio)
- Madame Christelle FREDON, IEN Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées, académie de Poitiers
- Monsieur Jean-Charles THÉVENOT - IA-IPR EPS, Académie de Poitiers (visio)
- Monsieur Nicolas VIBERT - Directeur de recherche CNRS, Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CeRCA), CNRS - Université de Poitiers
- Monsieur Romain VANOUDEUSDEN, Directeur Recherche et Développement sur les usages du numérique éducatif, Réseau Canopé (visio, à partir de 10h15)

Étaient représentés :

- Monsieur François LECILLIER par Monsieur Nicolas VIBERT
- Monsieur Philippe CARRÉ par Monsieur Nicolas VIBERT

Membres invités permanents :

- Monsieur Denis ALAMARGOT – Directeur de l'INSPE de l'académie de Poitiers
- Madame Cécile LALANNE – Directrice-adjointe, assesseure à la pédagogie de l'INSPE de l'académie de Poitiers
- Monsieur Victor MILLOGO – Directeur-adjoint, chargé de la recherche et de l'internationalisation, de l'INSPE de l'académie de Poitiers
- Monsieur David BEYLOT, Responsable MEEF2 de l'INSPE de l'académie de Poitiers
- Madame Émilie DESSEIGNE – Responsable des services administratifs de l'INSPE de l'académie de Poitiers

Nombre de membres présents : 7 puis 8  
Nombre de procurations : 2

Nombre de votants : 9 puis 10

Points à l'ordre du jour	Décisions	Avis / ou vote
<p><b>Approbation des procès-verbaux du 19 mars et du 18 juin 2024</b></p>	<p>NC</p>	<p>À l'unanimité pour les 2 PV</p>
<p><b>Réforme de la formation initiale des enseignants : point d'information</b></p>	<p>En raison du contexte politique actuel, la réforme de la formation initiale des enseignants a été suspendue. Elle pourrait être reportée, voire annulée. L'Université de Poitiers a donc décidé de stopper l'activité des groupes de travail chargés de la mise en œuvre du "patch prépa concours". L'absence de réforme va permettre aux équipes de l'INSPÉ de se concentrer sur l'amélioration des formations.</p> <p>Un point de vigilance est évoqué quant à la situation d'étudiants qui avaient prévu de passer le concours en L3, et ne se sont pas inscrits en Master MEEF, en pensant que la réforme serait mise en œuvre.</p>	<p>NC</p>
<p><b>Retour sur la Journée Académique (JA1) – rentrée officielle de l'INSPÉ : point d'information</b></p>	<p>La 1<sup>ère</sup> Journée Académique 2024-2025 de l'INSPÉ, qui était aussi sa journée de rentrée académique, s'est tenue le 2 septembre 2024 sur le site de Poitiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Matin : communication par l'équipe de direction d'informations générales, conclue par une allocution de la Présidente de l'Université, au cours de laquelle elle a évoqué la possibilité du développement de licences pluridisciplinaires sur les différents sites INSPÉ de l'UP,</li> <li>- Après-midi : ateliers de travail avec les différents départements, qui ont permis d'aborder différents thèmes dont le livret destiné aux étudiants.</li> </ul>	<p>NC</p>

<p><b>Actualités et conséquences</b></p>	<p>A noter : départ de la Rectrice de l'Académie de Poitiers, Bénédicte ROBERT, au 02 septembre 2024, sans nomination d'un remplaçant ou d'une remplaçante pour le moment. Jean-Jacques Vial, secrétaire général académique, assure l'intérim de la fonction.</p> <p>Cette situation a une conséquence indirecte sur le fonctionnement du Conseil d'Institut de l'INSPE, dans la mesure où le président du Conseil, Michel FAYOL, a quitté ses fonctions. L'ancienne rectrice n'a pas nommé de nouveau membre pour le remplacer parmi les 5 membres du CI la représentant, et au sein desquels le président ou la présidente du CI doit être élu ou élue.</p> <p>Dans ce cas de figure, le règlement intérieur de l'INSPE prévoit que la présidence du CI peut être assurée par intérim par la personne la plus âgée parmi les représentantes et représentants désignés par le recteur d'académie. En conséquence, Alison CHARAMON-HILL pourrait assurer la présidence du Conseil d'Institut par intérim. Le Directeur de l'INSPE va prochainement lui proposer d'assurer cette fonction.</p>	<p>NC</p>
<p><b>Éléments budgétaires : baisse des crédits de fonctionnement</b></p>	<p>Une baisse de 13 à 20 000 euros des crédits de fonctionnement de l'INSPE est à prévoir pour l'année 2025.</p> <p>En lien avec un travail précédemment mené, 500 heures maquettes ont pu être économisées. Toutefois, afin d'atteindre l'objectif fixé par l'Université, il reste encore à faire une économie de 200 heures. Un rappel sera fait auprès des responsables pédagogiques, afin d'inciter à la rationalisation dans la mise en œuvre des maquettes.</p> <p>Une inquiétude est également soulignée quant à la répercussion très partielle, en 2025, à l'attention de l'INSPE, des crédits de fonctionnement directement perçus par l'Université pour la formation des PEES. Dans ce cadre, l'équipe de direction va poursuivre les négociations pour aller vers une augmentation de sa dotation budgétaire.</p>	<p>NC</p>

<p><b>Inscriptions sur Mon Master</b></p>	<p>Les effectifs des inscriptions et les capacités d'accueil (COL/CAL) des différentes mentions du master MEEF de l'INSPÉ sont présentés en séance.</p> <p>Une baisse des effectifs a été observée pour le MEEF 1<sup>er</sup> degré sur les sites INSPÉ de Niort et Angoulême, impliquant la suppression d'un groupe de TP sur chacun de ces sites.</p> <p>Pour le MEEF 2<sup>nd</sup> degré, l'Université s'est engagée à permettre l'inscription des Master 1 à l'INSPÉ, et non plus dans les composantes partenaires (SFA, L&amp;L, FSS, et SHA). Cette mesure ne sera toutefois effective qu'à partir de la rentrée 2025, pour l'année universitaire 2025/2026. Cette nouvelle modalité d'inscription devrait permettre à l'INSPÉ de percevoir l'ensemble des crédits de fonctionnement liés aux étudiants inscrits dans les formations qu'elle assure par ailleurs.</p> <p>Le nouveau DU CAPEFE, ouvert pour la 1<sup>e</sup> fois en 2024/2025, comptabilise à ce jour 9 inscrits (sur 17 inscriptions prévisionnelles).</p> <p>Le DIU Sciences Cognitives comptabilise quant à lui 5 inscriptions sur 14 attendues. Denis Alamargot souligne la nécessité de maximiser la visibilité de ces nouveaux diplômes Le même constat est fait pour le parcours IPEF (mention MEEF4 PIF).</p>	<p>NC</p>
<p><b>UE 5 : heures de recherche documentaire</b></p>	<p>Les heures de recherche documentaire, au sein de l'UE5, sont assurées par des vacataires et des enseignants-chercheurs, avec une mise en œuvre lourde (groupes de TP limités à 20 étudiants) et différente dans chacune des mentions MEEF1, MEEF2 et MEEF3 ou d'un site INSPÉ à l'autre.</p> <p>Il apparaît nécessaire d'homogénéiser le volume des heures de cette EC entre les différentes mentions et les différents sites.</p> <p>Pour ce faire, plusieurs pistes sont évoquées, notamment celle de la mutualisation d'une certaine partie des heures entre les mentions et le passage en groupes de TD de 40 étudiants au lieu de groupes de TP (au regard des contenus dispensés pendant 4 à 5h).</p>	<p>Le COSP recommande de clarifier la répartition des heures de recherche documentaire, avec une concertation des formateurs, et de mener une réflexion sur l'accompagnement des étudiants à la méthodologie de recherche.</p>

<p><b>Évolution des modalités d'évaluation des étudiants :</b> adaptation de la modalité d'évaluation des PEES</p>	<p>Pour les PEES mi-temps 1<sup>er</sup> degré, il est proposé de remplacer l'évaluation collective (oral en sous-groupes de 2 à 3 stagiaires) par un oral individuel. Denis Alamargot souligne la nécessité de pouvoir s'appuyer sur une évaluation individuelle pour émettre un avis éclairé sur la titularisation du professeur stagiaire.</p>	<p>Le COSP donne un avis favorable à cette proposition.</p>
<p><b>Évolution des modalités d'évaluation des étudiants :</b> UE 5 MEEF 1</p>	<p>Pour l'UE 5 du MEEF1 mention 1<sup>er</sup> degré, il est demandé par les formateurs et le département SHSE de remplacer les évaluations en contrôle continu (CCI) par une évaluation terminale (CT).  Pour la 2<sup>nd</sup>e session, les formateurs ont souhaité proposer une production écrite (révision ciblée de certaines parties du mémoire) à la place d'un écrit sur table.</p>	<p>Le COSP donne un avis favorable à cette proposition.</p>
<p><b>Évolution des modalités d'évaluation des étudiants :</b> UE 5 MEEF 2</p>	<p>Pour l'UE 5 du MEEF2 mention 2<sup>nd</sup> degré, les membres du département SHSE se disent favorables à un passage du contrôle continu à un examen terminal. Cela implique toutefois la mise en place d'une seconde session d'évaluation, et la définition des modalités d'évaluation (examen sur table, production écrite) pour chaque semestre.</p>	<p>Le COSP incite à la mise en place d'une évaluation homogène avec l'évaluation demandée au MEEF1 mention 1<sup>er</sup> degré, après consultation des formateurs.</p>
<p><b>Évolution des modalités d'évaluation des étudiants :</b> sessions 2 en M2 pour les mentions en contrôle mixte</p>	<p>La charte des examens de l'UP indique qu'en M2, dans le cas de contrôle mixte (CCI et CT), la seconde session peut ou pas être organisée mais ce choix doit s'appliquer pour l'ensemble de la composante, donc ici toutes les mentions du master MEEF. L'état des lieux montre que : Le MEEF4 n'a pas adopté de seconde session. Les responsables ont été interrogés sur cette mise en œuvre et il n'y a pas de consensus entre eux. Le MEEF1 recourt à des contrôles terminaux, et n'est pas opposé à la mise en œuvre des 2<sup>nd</sup>es sessions pour les M2.  Cela impliquerait toutefois de généraliser la seconde session pour l'ensemble des mentions de la composante (en application de la charte des examens de l'Université).</p>	<p>Le COSP souligne les importantes contraintes organisationnelles qu'une 2<sup>nd</sup>e session impliquerait, alors que peu d'étudiants pourront réellement en bénéficier. De ce fait, le COSP préconiserait de ne pas mettre en place la 2<sup>nd</sup>e session à l'échelle de la composante.</p>

	<p>Au regard des règles d'accès aux secondes sessions pour les étudiants, il s'avère que ce dispositif ne concerne qu'un faible effectif.</p> <p>Denis Alamargot souligne le rôle du jury de délibération, qui peut apporter des points de compensation supplémentaires dans le cas d'étudiants montrant une faiblesse ponctuelle et circonscrite.</p>	
<p><b>Analyse du projet de création DU Re-préparation concours CRPE</b></p>	<p>A la suite des réunions qui se sont déroulées en vue de la réforme qui était annoncée, la direction de l'INSPE étudie actuellement la possibilité de mettre en place un DU "préparation concours CRPE."</p> <p>Une présentation des dispositifs existants dans les autres INSPE est faite aux membres du COSP (exemples des INSPE de Créteil, Lyon, Grenoble et de Bretagne).</p> <p>L'INSPE s'interroge sur un certain nombre de paramètres de formalisation du projet, qui restent à définir.</p> <p>À ce jour, il n'a pas été identifiée de formation réellement concurrente au sein de l'académie.</p>	<p>Les membres du COSP encouragent les équipes de l'INSPE à avancer sur ce projet</p>
<p><b>Analyse de la demande d'adaptation du référentiel des visites de stage pour les MEEF2 et MEEF3</b></p>	<p>Le document présenté en séance est le référentiel de l'Université qui détaille les modalités d'octroi d'heures pour les activités d'enseignement.</p> <p>Le point particulier du tutorat mixte, autrement dit des visites de stages, est explicitement abordé.</p> <p>Le référentiel prévoit 2h d'accompagnement et 1,5h par visite, avec un maximum de 5 heures au total.</p> <p>À noter que dans le 1<sup>er</sup> degré les 2 visites sont plus faciles à réaliser, en raison de la proximité géographique ; ce qui n'est pas le cas pour le 2<sup>nd</sup> degré. En effet, le temps de trajet au sein de l'Académie peut être considérablement plus long. De ce fait, les étudiants ne bénéficient que d'une visite au lieu de 2, même si 5h sont comptées dans les services. Ce qui souligne un suivi inégal entre les deux mentions et une application hors cadre du référentiel.</p> <p>La direction de l'INSPE va se rapprocher de l'Université pour demander à ce que les temps de déplacement longs puissent être</p>	<p>Le COSP témoigne de son soutien sur cette question et invite à la faire remonter auprès de l'établissement</p>

	<p>considérés dans le référentiel des visites de stages, pour s'adapter aux spécificités des mentions du master MEEF (2, 3 et 4) et des PEES 2nd degré.</p>	
<p><b>Présentation du projet d'organisation d'un séminaire international en didactique de la littérature (par Pierre Moinard)</b></p>	<p>Pierre Moinard présente un projet d'organisation du colloque "26e rencontres des chercheurs et chercheuses en didactique de la littérature" portant sur la notion d'imprévu en classe de littérature. 70 participants sont attendus.</p> <p>Le colloque sera co-organisé par Sandrine Diebolt, Laëtitia Perret et Pierre Moinard.</p> <p>Sa tenue est prévue en octobre 2025 (avant la pause pédagogique d'automne).</p> <p>Pierre Moinard présente aux membres du COSP l'ensemble du projet : contexte scientifique, budget prévisionnel, temporalité, comité scientifique, comité d'organisation.</p> <p>Denis Alamargot invite Pierre Moinard à solliciter des financements auprès de Grand Poitiers, de la Région et de la Fondation Université de Poitiers, ainsi qu'à proposer une collaboration avec la CARDIE pour proposer des ressources aux enseignants.</p>	<p>Le COSP préconise et encourage la poursuite du projet.</p>